MAIRIE DE DIETWILLER
HAUT – RHIN

ARRETE MUNICIPAL n° 053 / 2026
Réglementant la circulation Place Allemans du Dropt – du 13/08/2026 au 25/09/2026

Le Maire de la Commune de DIETWILLER,

VU les articles L.2211-1, L.2213-1, et L.2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles R.411-25 à R.411-28, R.417-1 à R.417-13, L.411-8 et R.325-12 du Code de la Route ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière ;
VU l'instruction interministériel du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée et complétée ;
VU la demande de la société Eiffage Energie Systèmes – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX en date du 10 aout 2026

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux d'installation d'une station IRVE devant être entrepris **Place Allemans du Dropt à 68440 Dietwiller du 13 aout au 25 septembre 2026 inclus**, le stationnement sera interdit sur tout le tronçon des travaux.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'entreprise Eiffage Energie Systèmes pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis selon les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions et lieux habituels.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin
- Monsieur Thierry ERHART, Chef du Corps de Première Intervention Intercommunal de Landser – Schlierbach – Dietwiller – Steinbrunn-le-Bas
- SDIS de Saint-Louis
- Eiffage Energie Systèmes
- Affichage

Fait à Dietwiller, le 10 aout 2026
Le Maire,
Christian FRANTZ

